



Extrait du C@LYX : le journal du lycée Marc Bloch

<http://marc-bloch-journal.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article52>

Fumer... c'est mal !

- Franc'actu -



Date de mise en ligne : jeudi 27 juin 2013

Copyright © C@LYX : le journal du lycée Marc Bloch - Tous droits réservés

Le 1er Février 2007, la loi concernant l'interdiction de fumer dans tous les lieux couverts, fréquentés par la population, est entrée en vigueur.

Quels sont les détails de cette loi ? A-t-elle été efficace depuis 2007 ?

En France, la consommation de tabac n'a pas toujours été encadrée comme aujourd'hui. Jusqu'en 1972, l'Etat a, par exemple, distribué des paquets de cigarettes aux conscrits.

Le 10 janvier 1991, paraît la loi Evin, qui interdit :

► de fumer dans les lieux publics

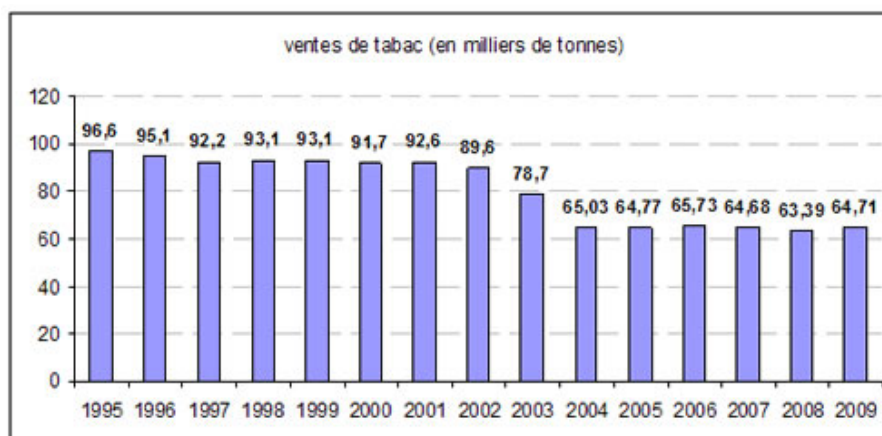
-la publicité en faveur du tabac

-la vente de tabac au mineur

-la distribution gratuite de tabac

Cette loi est plutôt bien respectée dans l'ensemble sous peine d'amende.

Le produit est ensuite taxé dans le but de réduire le nombre de victimes liés à la consommation de tabac (66000 morts par an en France) et permet une source de revenu supplémentaire pour les caisses de l'Etat. D'après le graphique joint, et malgré la hausse des prix des paquets, la consommation a du mal à baisser depuis 2007. La seule solution envisagée par l'Etat est une hausse des prix progressive ; en effet, depuis 2007 le prix d'un paquet de cigarette a augmenté de 1,20 euros passant de 5,20 à 6,40 euros. La dernière hausse du prix d'un paquet de cigarette date du mois d'Octobre 2012, une augmentation de 40 centimes.



La consommation de tabac frappe 40 % des 16-25 ans en France ; une statistique alarmante en sachant que 26.3% des jeunes de 15 ans sont des fumeurs réguliers. Depuis les années 60, la proportion de fumeurs masculins a baissé de 10 points passant de 45 à 35%, tandis que chez les femmes une hausse de 12 points est constatée passant de 10 à 22%.

Fumer... c'est mal !

Aujourd'hui, malgré toute la publicité anti-tabac, la mise en valeur de la dangerosité du produit et la hausse des prix, cela ne suffit plus à dissuader les acheteurs de consommer du tabac.

Selon nous, les fumeurs ont perdu certaines de leurs libertés, ils peuvent donc se sentir frustrés, mais fumer devrait rester un "plaisir" pour les consommateurs et non pas une drogue. Cette loi, pour les non-fumeurs, rétablit une liberté de ne pas respirer de fumée comme le dit la maxime bien connue mais rarement appliquée : "La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres".

<dl class='spip_document_332 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Images de paquets de cigarettes

Post-scriptum

Depuis quelques mois, une légère baisse de la consommation est constatée, preuve que la hausse des prix commence à faire effet.

Association anti tabac : <http://www.cnct.fr/>

Publicité anti tabac : <http://www.youtube.com/watch?v=UnbMyHqnlak>